



## Association SURUNFIL

### Sport Loisirs Culture - Provence-Alpes-Côte d'azur

7 rue Antoine Ginoux - 13160 - Châteaurenard

Téléphone : 06 86 12 46 79

Courriel : [assosurunfil@gmail.com](mailto:assosurunfil@gmail.com)

Site internet : <https://www.art-therapeute-chateaurenard.fr>

### Informations sur le service

---

**Zone géographique concernée** Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bouches-du-Rhône - 13, Gard - 30, Vaucluse - 84

**Public accueilli** Personne en situation de handicap

**Age du public accueilli (agrément)** Tous âges

**Age du public accueilli** Enfants  
Adultes

**Type(s) de loisirs** Autre

**Information(s) complémentaire(s) sur les loisirs** Le matériel artistique souvent utilisé comprend:

Art Clownesque  
Art du cirque – (Jonglerie – Équilibre sur objet – Trapèze)  
Masque neutre expressif  
Expression corporelle (Libérer le corps par le mouvement et la danse)  
Jeux d'ombre et de lumière  
Instrument de musique  
Crayons et pastels  
Plumes, tiges de chenille, pompons  
Pâte à jouer et argile  
Ficelle, feutre et autres objets d'artisanat  
Le sable  
Ardoise magique

**Expérience professionnelle des intervenants auprès des personnes avec autisme** En espace Snoezelen, cabinet privé – séances individuelles pour adultes, adolescents ou enfants.  
Intervenant en institution auprès d'adultes – M.A.S (maison d'accueil spécialisé) 3/4 Personnes.  
E.P.H.A.D – I.M.E

En crèche petite enfance  
En école de cirque adapté

**Lieu(x) d'accueil(s)**

art-thérapie en espace Snoezelen séance individuelle  
Ou en école de cirque adaptée atelier groupal

**Coût du service**

Séance d'art-thérapie individuel en cabinet privé ou institution : Adulte 50 €  
Enfant 40 €

Séance d'art-thérapie individuel à domicile : Adulte : 40 € Enfant 30 €

Médiation artistique en institutions spécialisées (3/4 enfants) la séance 1  
heure trente (Devis sur demande)

Médiation artistique en institutions spécialisées (5/6 adultes) la séance 1  
heure trente (Devis sur demande)

Médiation art du cirque favorisant la socialisation, l'intégration dans un  
groupe (Devis sur demande)

Entretien préliminaire : 25 €

Les séances d'art-thérapie ne sont pas prises en charge par la sécurité  
sociale, en revanche, certaines mutuelles les remboursent en partie.

Les personnes bénéficiant de l'AEH (Allocation Enfant Handicapé) ou AAH  
(Allocation adulte Handicapé), peuvent se diriger vers la sécurité sociale  
pour une prise en charge des séances ou d'une partie des séances. Sur  
facture et sur indication médicale. Renseignez-vous.

Paiement en espèces ou par chèque.